



MAIRIE DE PERREUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 27 avril 2027

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	19
VOTANTS	19
QUORUM	10
<b>DATE DE CONVOCATION</b>	
20 avril 2026	
<b>DATE D’AFFICHAGE</b>	
04/05/2026	
Codification : 5.3	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le <b>30 AVR. 2026</b> et publication du <b>30 AVR. 2026</b>	
Le Maire, Patricia PERRET	
	

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-sept avril**, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt avril deux mille vingt-six s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Patricia PERRET, Maire.

**Etaient présents :** Patricia PERRET, Christine VALADE, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Anthony PERARD, Roseline TRAMBOUZE, Elodie BERUJAT, Valérie VILLARD, Vincent COLAS, Céline LAREURE, Julien PORTE, Pierrick MATRAS, David DA COSTA, Séverine DEMONT, Corentin DESCOURS, Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS et Anne-Laure BOURGEON.

**Secrétaire élue pour la durée de la séance :** Julien PORTE

**OBJET :** 2026-040 : Proposition pour la composition de la Commission Communale des Impôts Directs

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID) présidée par le Maire ou par l'Adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur la liste de contribuables (remplissant les conditions) dressée par le Conseil

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20260427-2026-040-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026  
Publication : 30/04/2026

Municipal en nombre double (16 titulaires et 16 suppléants). La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

Il est proposé de lister 32 contribuables susceptibles de siéger à la CCID pour pouvoir transmettre cette liste au directeur départemental des finances publiques. Les personnes proposées sont :

- **titulaires** : Christine Valade, Marcel Dumas, Colette Thomarat, Fabrice Damet, Jean-Luc Lespinasse, Christian Mure, Gérard Gourbeyre, Christian Matras, Eliane Demont, Alain Botté, André Alex, Martine Buttez, Nicole Place, Sylvie Renard, Didier Dupin et Christian Lareure,

- **suppléants** : Françoise Sautet, Charles Morin, Dominique Chatard, Pascal Christophe, Elodie Bérugat, Charlotte Vernay, Patrick Renard, Chantal Savarino, Patricia Martel, Alexandre Paris, Roseline Trambouze, Monique Fargetton, Amélie Ovize, Ludovic Pati, Davis Da Costa et Didier Christophe.

Conformément à la disposition précitée et ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De proposer** au directeur départemental des finances publiques la liste ci-dessus énumérée des 32 contribuables susceptibles de siéger à la CCID.

Ainsi fait et délibéré,

Ont signé au registre le Maire et Le Secrétaire de séance,

Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 27 avril 2026

Le Maire,

Patricia PERRET



Le secrétaire de séance

Julien PORTE

